

REPUBLIQUE TOGOLAISE

AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

Source de financement : BOAD

Accord de Prêt de la BOAD : 2023040/PR TG 2024 07 00

Procédure ouverte internationale

Acquisition d'équipements médicaux et solaires pour les centres de santé dans la région des savanes / AOI
N°002/2025/AOI/PR-PURS/F/BOAD

DESCRIPTION DU PROJET

1. Description du marché

Le Gouvernement de la République Togolaise a sollicité et obtenu de la Banque Ouest Africaine de Développement des fonds, afin de financer le Programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des savanes (PURS), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition d'équipements solaires et équipements médicaux pour les centres de santé dans la région des savanes. Les produits seront fournis au lieu indiqué par le maître d'ouvrage.

Le PURS sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture d'équipements médicaux et solaires pour les centres de santé dans la région des savanes.

Le présent marché est subdivisé en six (06) lots distincts comme suit :

- Lot 1 : Acquisition de mobiliers médicaux pour huit USP et le CHP de Cinkassé ;
- Lot 2 : Acquisition d'équipements biomédicaux pour huit USP ;
- Lot 3 : Acquisition d'équipements médico-techniques pour la maternité du CMS de PAPRI et le CHP de Cinkassé ;
- Lot 4 : Acquisition d'instruments et stérilisation pour le CHP de Cinkassé ;
- Lot 5 : Acquisition de mobilier, petit matériel dans la maternité du CMS de PAPRI, mobilier de bureau et matériels informatiques pour huit USP et au CHP de Cinkassé ;
- Lot 6 : Acquisition et installation de panneaux solaires dans dix (10) formations sanitaires.

NB : Un soumissionnaire peut postuler à tous les lots mais ne peut être attributaire que de deux lots au maximum.

Aucune variante ne sera autorisée.

2. Nombre et intitulés des lots

Six (06) lots :

Lot 1 : Acquisition de mobiliers médicaux pour huit USP et le CHP de Cinkassé ;

Lot 2 : Acquisition d'équipements biomédicaux pour huit USP ;

Lot 3 : Acquisition d'équipements médico-techniques pour la maternité du CMS de PAPRI et le CHP de Cinkassé ;

Lot 4 : Acquisition d'instruments et stérilisation pour le CHP de Cinkassé ;

Lot 5 : Acquisition de mobilier, petit matériel dans la maternité du CMS de PAPRI, mobilier de bureau et matériels informatiques pour huit USP et au CHP de Cinkassé ;

Lot 6 : Acquisition et installation de panneaux solaires dans dix (10) formations sanitaires.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

3. Éligibilité et règle de l'origine

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans le *Guide des procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats financés par la BOAD* (disponible à l'adresse www.boad.org/politiques-procedures-directives), concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions desdites directives.

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) :

- 1) La participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale d'un État éligible conformément à l'instrument financier utilisé « *guide de procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la BOAD* » ;
- 2) La participation aux appels d'offres est ouverte aux organisations internationales (par nature quel que soit le lieu où elles siègent). Les Organisations Internationales n'ont en effet à ce titre pas de nationalité. Ce sont des entités formées par au moins deux États et reconnues comme telles par un État tiers. Leur acte fondateur les définit comme non sujettes aux lois nationales du pays de leur Siège ;
- 3) Lorsque le financement couvre une opération mise en œuvre par l'intermédiaire d'une initiative régionale, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne physique et morale d'un État participant à l'initiative concernée ;
- 4) Lorsque le financement couvre une opération cofinancée avec un État tiers, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne morale éligible en vertu des règles dudit État tiers.

Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

4. Nombre d'offres

Les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une offre par lot. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plus d'un lot. Les soumissionnaires peuvent [ne peuvent pas] soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

5. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du *Guide des Procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats financés par la BOAD*.

6. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

7. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à cinq pourcent (5%) de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contre signé dans un délai de 15 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le PURS. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité.

8. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. Date prévue de commencement du marché

La date prévue pour le commencement du marché sera la date de notification de l'ordre de service de démarrage des fournitures.

11. Période de mise en œuvre des tâches

La période de mise en œuvre des tâches est de **quatre (4) mois pour chacun des lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6** à compter de la date de notification de l'ordre de service.

CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

12. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- a) Présenter des déclarations appropriées des banques attestant que le candidat a accès à des facilités de crédits équivalent à 0,5 fois le montant de son offre financière ;
- b) Présenter les états financiers certifiés des trois dernières années (2022, 2023, 2024) ;
- c) Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2024, 2023, 2022), un chiffre d'affaires moyen supérieur ou égal à neuf cent millions (900 000 000) de francs CFA.

NB : Les sociétés nouvellement créées qui sont dans l'impossibilité de fournir les états financiers des années (2022, 2023, 2024) exigées sont autorisées à prouver leur capacité économique et financière par tout autre document substitutif distinct de l'attestation de capacité financière.

2) Capacité technique du soumissionnaire

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences ci-après :

a) Le Soumissionnaire doit avoir mené à bien au cours des trois dernières années (2022,2023,2024), au moins un marché similaire d'un montant au moins égal à cent millions (100 000 000) francs CFA.

A cet effet, il devra être joint, pour chacun des marchés similaires, les preuves de bonne fin d'exécution.

NB : les soumissionnaires devront fournir une autorisation du fabricant sur les matériels informatiques et équipements médicaux pour chacun des lots.

3) Capacité professionnelle

a) Le soumissionnaire doit avoir un agrément officiel pour exercer dans les domaines de prestations mentionnés aux lots 1,2,3 et 4.

NB 1 : les fiches techniques des équipements doivent obligatoirement être fournies et les mentions contenues dans ces fiches priment en cas de contradiction avec les mentions écrites de l'offre. Ces fiches doivent être en original, en langue française et indiquer clairement le modèle proposé ;

NB 2 : Les soumissionnaires devront fournir les éléments suivants :

- Garantie pour tous les équipements et matériels fournis : 1 an, avec pièces de rechange et main d'œuvre comprises.
- Proposition de contrat de maintenance pour la période post-garantie
- Protocole de maintenance préventive des équipements et les manuels techniques d'installation et de services.
- Documents techniques et manuels d'utilisation et de maintenance
- Services connexes tels que :
 - ✓ L'installation, les tests et essais de fonctionnement et la mise en service de tous les équipements livrés ;
 - ✓ La formation sur site des utilisateurs et des techniciens sur l'utilisation et la maintenance.

13. Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix : l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas et n'excède pas le budget alloué au marché.

SOUMETTRE UNE OFFRE

14. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : *Coordination générale du PURS, sise au 5^e étage de l'immeuble SGI-TOGO non loin de GTA, Lomé – Togo*, secretariat.coordination@purs.gouv.tg à compter du 01 septembre 2025 ¹ contre un paiement non remboursable de cent mille francs (100 000 FCFA). La méthode de paiement sera en espèce. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais par récépissé de retrait.

¹ Le dossier doit être disponible dès le lancement de la procédure

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à <UGP/PURS secretariat.coordination@purs.gouv.tg> (avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 12 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 18. L'autorité Contractante répondra aux questions au moins 10 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard huit (08) jours avant la date limite de soumission des offres dans les mêmes canaux ayant servi à la publication de l'Avis de marché.

15. Date limite de soumission des offres

Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après *Coordination générale du PURS, sise au 5^e étage de l'immeuble SGI-TOGO non loin de GTA, Lomé – Togo* au plus tard le **07 novembre 2025 à 09 heures 00 minute GMT**. Toute offre reçue après les date et heure limites ne sera pas prise en considération.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **deux millions (2 000 000) francs CFA** pour chacun des lots 1,2, 3, 4, 5 et 6. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

16. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse : *Coordination générale du PURS, sise au 5^e étage de l'immeuble SGI-TOGO non loin de GTA, Lomé – Togo*, le **07 novembre 2025 à 09 heures 30 minutes GMT**.

17. Debriefing

Toute entreprise qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de son offre. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de débriefing, il devra en assumer tous les coûts.

18. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.

19. Base juridique

Le *Guide des Procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats financés par la BOAD*.

N.B. : L'Autorité contractante se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d'offres.

Le Coordonnateur Général du PURS